

123 POUSSE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : Mota Coworking 89 Rue
de la Croix Blanche
33000 BORDEAUX
880 647 409 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le 11 septembre 2023, à 18h00, les associés de la Société 123 POUSSE se sont réunis en assemblée générale Ordinaire, au siège social, Mota Coworking 89 Rue de la Croix Blanche 33000 BORDEAUX, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 28 août 2023.

CLEMENTINE DE GRAAF préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolution proposés par la Présidente à l'assemblée

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique :

- Kévin DHOSPITAL, représentant légal de la société MILADY CONSEIL, 6 IMP des Bruyères 64200 Biarritz, 951 975 101 RCS Bayonne en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2028*,

- SOPHIE MARIE-PIERRE DUGOUA, 1 RUE PORTE DE BENAUGES 33410 CADILLAC-SUR-GARONNE, identifiant SIREN 821 367 489, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2028*,

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME - RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée à *18h30*.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
CLEMENTINE DE GRAAF

